

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue **le jeudi 17 février deux mille onze**, au bureau administratif de la Société au 229, rue St-Omer, Lévis (Québec)

**SONT PRÉSENTS :**

M. Michel Patry, Président  
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président  
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur  
M. Michel Turner, Administrateur  
Mme Janet Jones, Administratrice  
M. Mario Fortier, Administrateur  
M. Serge Côté, Administrateur  
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.  
M. Jean-François Carrier, Directeur général  
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général

**-ORDRE DU JOUR-**

1. Ordre du jour
2. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du jeudi 20 janvier 2011
3. Embauche de deux (2) chauffeurs d'autobus occasionnels réguliers
4. Embauche de stagiaires pour la période estivale (administration-entretien-marketing-planification et développement)
5. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) mécanicien(ne) (compagnon) au service de l'entretien
6. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) superviseur (e) au service de l'exploitation **(REPORTÉ)**
7. Autorisation de procéder à la création d'un service de marketing et de développement des affaires de la Société de transport de Lévis et de procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) coordonnateur (trice)
8. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) chargé(e) de projet en marketing et développement des affaires
9. Nomination d'un(e) coordonnatrice des services à la comptabilité
10. Gratuité pour les femmes à l'occasion de la journée de la femme le 8 mars 2011

11. Accès gratuit pour la population au réseau de la STLévis à raison d'une journée par semaine entre 9h à 15h pour la période du 9 mars au 7 septembre 2011- Projet pilote (**REPORTÉ**)
  12. Adoption de la politique de gestion contractuelle de la Société de transport de Lévis (STLévis)
  13. Adoption de la politique d'achat de biens et services par la Société de transport de Lévis (STLévis)
  14. Adoption du règlement no 113 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats par les gestionnaires de la Société de transport de Lévis (STLévis)
  15. Adoption du règlement no 114 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires à la Société de transport de Lévis (STLévis)
  
  16. Adoption d'un calendrier de production et d'assignation des horaires
  17. Adjudication d'un contrat pour l'achat de Support à bras amovible pour le projet OPUS
  18. Autorisation d'aller en appel d'offres publiques et d'acquérir un système d'horloge numérique synchronisée dans tous les autobus circulant sur le réseau de la STLévis
  19. Adjudication d'un contrat pour l'installation des câblages et des équipements fixes à bord des autobus pour le projet Opus
  20. Adoption d'une politique de prix de vente de la carte Opus à la clientèle du transport urbain et adapté
  21. Adoption de la phase un (I) du projet de « Révision du réseau de distribution des produits de la ST Lévis »
  22. Félicitations à Monsieur Mario Dumas du Service de l'exploitation
  23. Comptes payables
  24. Points divers
  25. Période de questions
  26. Levée de l'assemblée
- 

## **1. - Adoption de l'ordre du jour**

### **- RÉSOLUTION 2011-022 -**

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet

appuyé par Madame Marjorie Guay  
et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'Assemblée Ordinaire du jeudi, 17 février 2011 soit adopté en retirant les sujets suivants :

6.- Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) superviseur (e) au service de l'exploitation

11.- Accès gratuit pour la population au réseau de la STLévis à raison d'une journée par semaine entre 9h et 15h pour la période du 9 mars au 7 septembre 2011- Projet pilote

21.- Adoption de la phase (1) du projet de «Révision du réseau de distribution des produits de la Société de transport de Lévis.

En y ajoutant à l'item points divers, le sujet suivant :

- 24.1.- Autorisation d'acquérir de la Société de transport de Montréal un lot de «Carte à Puce Commune de Transport (CPCT) » rechargeable dans le cadre de l'implantation d'un système de vente et de perception électronique « OPUS »

**Adoptée-.**

**2.- Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du jeudi 20 janvier 2011**

**- RÉSOLUTION 2011-023-**

Il est proposé par Monsieur Michel Turner  
appuyé par Madame Nathalie Plante  
et résolu unanimement

**QUE** le Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire tenue jeudi, 20 janvier 2011 soit adopté tel que lu.

**Adoptée-.**

### **3. - Embauche de deux (2) chauffeurs d'autobus occasionnels réguliers**

#### **- RÉSOLUTION 2011- 024-**

**CONSIDÉRANT :** les besoins du service de l'exploitation;

**CONSIDÉRANT :** la résolution 2009-068 autorisant la Direction générale à procéder au recrutement de dix (10) chauffeurs (es) d'autobus occasionnels;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par	Monsieur Serge Côté
appuyé par	Monsieur Mario Fortier
et résolu	unanimement

**QUE** ce Conseil autorise l'embauche de Messieurs Jean-François Richard et Sylvain Laforest résidant respectivement au 116, rue Châteauguay, Lévis, Qc, G6V 7Y8 et au 7088, rue des Grèbes, Charny, Qc, G6X 2B8 à titre de chauffeur occasionnel régulier aux conditions prévues à la convention collective de travail.

**Adoptée-.**

### **4.- Recrutement et embauche de stagiaires pour la période estivale (administration, entretien, marketing, planification et développement)**

#### **- RÉSOLUTION 2011-025 -**

**CONSIDÉRANT :** les nombreuses activités reliées à la mise en place d'un nouveau réseau de transport à compter du 27 juin 2011, de l'intégration du système de vente et perception «OPUS», l'agrandissement du centre d'opération lesquelles nécessiteront une grande participation du personnel en place, sans oublier les opérations quotidiennes;

**CONSIDÉRANT :** que ces projets demanderont une attention particulière pour la mise en œuvre et le suivi des travaux tenant compte des implications humaines et financières qu'ils comportent ;

**CONSIDÉRANT :** qu'au cours de la période estivale, certaines ressources seront absentes pour des motifs tels les vacances, congés fériés, congés sans solde, maladies et pour d'autres raisons déjà prévues dans les conventions collectives de travail ;

**CONSIDÉRANT :** que pour chacun des secteurs d'activités (administration, entretien, marketing, planification et développement) l'ajout de ressources (stagiaires) sur une base temporaire permettra de combler les besoins en ressources humaines durant la période estivale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé Monsieur Jean-Luc Daigle  
appuyé Madame Janet Jones

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'un (1) stagiaire pour chacun des services de l'administration, de l'entretien, du marketing, et de la planification et du développement pour une durée de 20 semaines au taux horaire de 12,60 \$ à raison de trente-cinq (35) heures par semaine.

**Adoptée -.**

**5.- Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) mécanicien(ne) (compagnon) au service de l'entretien**

**- RÉSOLUTION 2011-026 -**

- CONSIDÉRANT :** qu'il est dans l'intention de la Société d'accroître son parc de véhicules, le portant de 72 actuellement à 85 pour être en mesure d'assurer la stabilité de son nouveau réseau;
- CONSIDÉRANT :** que malgré ces acquisitions prévues, l'âge moyen de la flotte de véhicules demeurera parmi les plus élevés au Québec ce qui est de nature à engendrer un lot de réparations de plus en plus importantes;
- CONSIDÉRANT :** que le nombre de mécaniciens n'a pas augmenté depuis 2007 malgré les récentes embauches;
- CONSIDÉRANT :** les besoins du service de l'entretien en termes de personnel pour la réparation des véhicules et ainsi assurer leur disponibilité pour les opérations;
- CONSIDÉRANT :** que l'embauche d'un mécanicien (compagnon) est déjà prévue au budget pour l'année 2011;
- CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé	Monsieur Serge Côté
appuyé	Monsieur Michel Turner
et résolu	unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'un mécanicien (compagnon) au service de l'entretien.

**QUE** le comité d'embauche soit composé de monsieur Jocelyn Morissette, contremaître au service de l'entretien et de monsieur Mario Sirois, adjoint au directeur général.

**QUE** les conditions de travail pour cette occupation soient celles prévues à la convention collective de travail.

**Adoptée-**

**6. - Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) superviseur (e) au service de l'exploitation (REPORTÉ)**

**- RÉSOLUTION 2011- -**

**CONSIDÉRANT** la mise en place d'un nouveau réseau de transport collectif à compter du 27 juin 2011 sur le territoire desservi par la Société de transport de Lévis ;

**CONSIDÉRANT** que ce nouveau réseau présentera une offre de service accrue sur le territoire de la ville de Lévis, notamment dans le secteur «Ouest» de la rivière Chaudière, afin de mieux répondre aux besoins et aux attentes de la clientèle et de la population;

**CONSIDÉRANT** les attentes et les demandes nécessitant une présence accrue du personnel de l'exploitation afin d'assurer un service de qualité (accessible, fiable et sécuritaire) en semaine et les fins de semaine ;

**CONSIDÉRANT** que pour répondre adéquatement à ses attentes le recrutement et l'embauche d'une ressource à titre de superviseur au service de l'exploitation s'avère nécessaire ;

**CONSIDÉRANT** les besoins exprimés par la direction de l'exploitation à la Direction générale ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par  
appuyé par

et résolu

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'une ressource au poste de superviseur (e) selon les conditions prévues pour le personnel-cadre et non syndiqué.

**7.- Autorisation de procéder à la création d'un service de marketing et de développement des affaires de la Société de transport de Lévis et de procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) coordonnateur (trice)**

**- RÉSOLUTION 2011- 027 -**

**CONSIDÉRANT :** les nombreux projets en cours à la Société de transport de Lévis et les besoins qu'ils commandent en matière de marketing (distribution, publicité, promotion, prix, outils de communication) ;

**CONSIDÉRANT :** que la Société de transport de Lévis comme toutes entreprises se doit de compter sur un service de marketing pour bien identifier et/ou anticiper les besoins de sa clientèle afin de lui offrir des produits adéquats ;

**CONSIDÉRANT :** que ce service aura pour principale responsabilité l'élaboration d'un plan marketing dont les objectifs et les moyens qui en découleront viseront notamment l'accroissement de l'achalandage de ses divers parcours ainsi qu'un meilleur positionnement de la société auprès de ces principaux partenaires ;

**CONSIDÉRANT :** que les services de la société s'adressent à diverses clientèles qui présentent des profils de consommation fort différents ne serait-ce qu'en regard des sources et des moyens de communication qu'ils utilisent pour s'approprier l'information ;

**CONSIDÉRANT :** que nous avons pu constater au cours des neuf derniers mois les avantages de pouvoir compter sur un service de marketing tel qu'ils apparaissent dans la fiche de prise de décision no. *DG 2011-007*



**CONSIDÉRANT :** que la révision de la structure administrative de la Société de transport de Lévis amorcée au cours de l'année 2010 visait précisément à récupérer des ressources financières afin de les réaffecter au poste de coordonnateur(trice) du service marketing et du développement des affaires ;

**CONSIDÉRANT :** que l'embauche d'un(e) coordonnateur(trice) du service marketing et du développement des affaires est déjà prévue au budget pour l'année 2011 et les années subséquentes ;

**CONSIDÉRANT :** que des sommes importantes ont été prévues au budget 2011 afin de supporter ce nouveau service notamment eu égard aux moyens de communication qu'il devra mettre en œuvre;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet  
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à la création du service de marketing et du développement des affaires et au recrutement et à l'embauche d'une personne au poste de coordonnateur(trice), selon les conditions prévues pour le personnel-cadre et non-syndiqué.

**Adoptée-**

**8.- Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) chargé(e) de projet au service marketing et développement des affaires de la Société de transport de Lévis**

**- RÉSOLUTION 2011- 028 -**

**CONSIDÉRANT** la mise en place d'un service de marketing et de développement des affaires de la société de transport de Lévis ;

**CONSIDÉRANT** l'importance des mandats à réaliser par ce nouveau service pour le compte de différentes clientèles cibles dont notamment les services de la planification et du développement, de l'exploitation, de l'entretien et de la direction générale, sans compter la mise en marché des services de la ST Lévis ;

**CONSIDÉRANT** le portefeuille de projets actuellement en cours à la ST Lévis et ceux à venir au cours des prochaines années;

**CONSIDÉRANT** que les tâches découlant de la mise en œuvre du plan marketing de la Société nécessiteront notamment l'appropriation et l'utilisation de nouvelles technologies d'information afin de pouvoir réagir en temps réel avec notre clientèle (Mise à jour constante du site web, utilisation des interfaces Twitter, Facebook, etc et l'implantation d'Internet dans les bus, etc...);

**CONSIDÉRANT** la volonté de la société de développer des ententes commerciales avec plusieurs entreprises de son territoire afin d'accroître son achalandage ;

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble de ces besoins nécessite l'embauche d'une ressource spécialisée sur une base permanente afin de supporter le (la) coordonnateur(trice) des activités marketing et du développement des affaires ;

**CONSIDÉRANT** que l'embauche d'un(e) chargé(e) de projets au service du marketing et du développement des affaires est déjà prévue au budget pour l'année 2011 et les années subséquentes ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par  
appuyé par

Monsieur Serge Côté  
Monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu

unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à la création du poste, au recrutement et à l'embauche d'une personne à titre de chargé(e) de projets au service du marketing et du développement des affaires, selon les conditions prévues pour le personnel-cadre et non syndiqué.

**Adoptée-.**

## **9.- Nomination d'un(e) coordonnatrice des services à la comptabilité**

### **- RÉSOLUTION 2011-029 -**

**CONSIDÉRANT** la résolution no 2011- 006 autorisant la Direction générale à procéder au recrutement et à l'embauche d'un (e) coordonnateur (trice) des services à la comptabilité ;

**CONSIDÉRANT** que l'affichage à l'interne du poste de coordonnatrice des services à la comptabilité a permis de recueillir une seule candidature;

**CONSIDÉRANT** que selon l'analyse de la Direction générale, la candidature reçue répond aux exigences requises pour occuper une telle fonction et qu'il n'y a donc pas lieu d'afficher à l'externe le poste en question;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale quant au traitement salarial de ce poste;

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la nomination de madame Patricia Morin au poste de coordonnatrice des services à la comptabilité selon les conditions prévues pour le personnel-cadre et non-syndiqué. L'entrée en fonction des services à la comptabilité sera en vigueur à compter du lundi, 21 février 2011.

**Adoptée-.**

## **10. - Gratuité pour les femmes à l'occasion de la Journée internationale des Femmes**

- **RÉSOLUTION 2011-030** -

**CONSIDÉRANT** la demande adressée par Madame Lise Aubin, intervenante communautaire du Centre femme l’Ancre pour le comité de la Journée internationale des Femmes 2011 à la Société de transport de Lévis;

**CONSIDÉRANT** que depuis l’année 2007, la Société de transport de Lévis collabore à cette journée en offrant la possibilité à un plus grand nombre de femmes de participer à la Journée internationale des femmes qui sera célébrée à Lévis cette année, le 6 mars 2011 ;

**CONSIDÉRANT** qu’à nouveau cette année, la Société de transport de Lévis est sollicitée afin d’offrir la possibilité aux femmes de se déplacer gratuitement au cours de la journée du 6 mars lorsqu’elles utiliseront les services de transport adapté ou urbain de la Société de transport de Lévis;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale ;

Il est	proposé par	Madame Janet Jones
	appuyé par	Madame Nathalie Plante
	et résolu	unaniment

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à offrir au cours de la Journée internationale des femmes qui aura lieu le 6 mars 2011, la gratuité à la clientèle féminine qui utilisera les services de transport adapté et urbain de la Société de transport de Lévis ;

**CONSIDÉRANT** que les activités liées à cette journée auront lieu à Lévis le dimanche, 6 mars 2011 la gratuité pour les services de la Société de transport de Lévis sera offerte le dimanche 6 mars 2011 au lieu du 8 mars 2011.

**Adoptée-**

**11. -Accès gratuit pour la population au réseau de la STLévis à raison d'une journée par semaine entre 9h et 15h pour la période du 9 mars au 7 septembre 2011- Projet pilote (REPORTÉ)**

**- RÉSOLUTION 2011- -**

**CONSIDÉRANT** la demande d'accès gratuit au réseau de la STLévis à raison d'une journée par semaine adressée par Madame Lise Aubin, intervenante communautaire du Centre femme l'Ancrage au nom de l'ensemble des groupes communautaires de Lévis à l'occasion des journées internationales des Femmes 2009 et 2010 à la Société de transport de Lévis ;

**CONSIDÉRANT** que cette mesure est susceptible d'inciter certains segments de notre clientèle cible à faire l'essai de nos services durant cette période de promotion ;

**CONSIDÉRANT** que cette mesure profitera notamment à la clientèle des groupes communautaires et favorisera leur mobilité voire même leur réintégration sur le marché du travail ;

**CONSIDÉRANT** que selon nos premières estimations, les coûts de cette mesure de promotion pourraient être couverts par les revenus supplémentaires découlant d'un accroissement de l'achalandage régulier ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a toutefois lieu de se donner la possibilité de faire une évaluation objective et rigoureuse des résultats de cette mesure de promotion avant de l'appliquer de façon définitive ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par  
appuyé par

et résolu

**QUE** ce Conseil accorde dans le cadre d'un projet pilote l'accès gratuit à son réseau de transport urbain entre 9h et 15h une journée par semaine à toute la population durant la période du 9 mars au 7 septembre 2011;

**QUE** le choix de ladite journée soit fait en collaboration avec les groupes demandeurs

**12.- Adoption de la politique de gestion contractuelle de la Société de transport de Lévis (STLévis)**

**- RÉSOLUTION 2011-031-**

**POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

**ATTENDU QUE** suivant l'article 103.2 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01), la Société doit adopter une Politique de gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :**

MONSIEUR JEAN-LUC DAIGLE

**APPUYÉ PAR :**

MADAME MARJORIE GUAY

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ADOPTER** la Politique de gestion contractuelle, tel qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision no DG-2011-005.

**Adoptée-**

**13. - Adoption de la politique d'achat de biens et de services par la Société de transport de Lévis (STLévis)**

- RÉSOLUTION 2011-032-

**POLITIQUE D'ACHAT DE BIENS ET DE SERVICES**

**ATTENDU QUE** la Société juge opportun de fixer, dans une politique à cet effet, les balises visant à la guider, de même que les gestionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, dans l'acquisition de biens et de services;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :**

MONSIEUR SERGE CÔTÉ

**APPUYÉ PAR :**

MADAME JANET JONES

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ADOPTER** la Politique d'achat de biens et de services telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision no DG-2011-005

**Adoptée-**

**14. - Adoption du règlement sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats par les gestionnaires de la Société de transport de Lévis (STLévis)**

- RÉSOLUTION 2011-033-

**RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER  
DES DÉPENSES ET DE CONCLURE DES CONTRATS**

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration peut, par règlement, déterminer l'exercice de ses pouvoirs;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de déléguer à certains gestionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Société, selon les conditions et modalités prévues au règlement;

**ATTENDU QUE** ces gestionnaires devront par ailleurs respecter toute loi, règlement ou politique applicables quant à l'octroi de ces contrats et quant à l'autorisation des dépenses qui en découlent;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :**

MONSIEUR MICHEL TURNER

**APPUYÉ PAR :**

MONSIEUR JEAN-PIERRE BAZINET

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ADOPTER** le *Règlement no 113 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision no DG 2011-005.

**Adoptée-**

**15. - Adoption du règlement no 114 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires à la Société de transport de Lévis (STLévis)**

**- RÉSOLUTION 2011-034 -**

## **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

**ATTENDU QUE** l'article 124.1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun prévoit que la Société doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;



**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :**

MONSIEUR SERGE CÔTÉ

**APPUYÉ PAR :**

MADAME JANET JONES

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ADOPTER** le *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires no 114*, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision no DG-2011-005.

**Adoptée.-**

**16. - Adoption d'un calendrier de production et d'assignation des horaires**

**- RÉSOLUTION 2011- 035 -**

**CONSIDÉRANT :** que la production et l'assignation des horaires pour les affectations de travail aux chauffeurs est une procédure qui se répète quatre fois par année et qui est régie par des règles consignées dans la convention collective du personnel chauffeur ;

**CONSIDÉRANT :** que la Direction générale souhaite mettre en place un processus d'amélioration continue de son offre de service qui reposera sur l'introduction de nouvelles activités dont notamment des consultations en comité (analyses de besoins de la clientèle, observations faites par les chauffeurs, etc), et l'introduction d'une date de tombée (Direction de la planification et du développement) pour les modifications à apporter sur le réseau ainsi que des étapes pour la validation des contenus, etc ;

**CONSIDÉRANT :** que pour ce faire, il y a lieu de définir plus précisément les responsabilités fonctionnelles des différents intervenants impliqués dans ce processus

et de convenir d'un cadre de travail précis et de l'adoption de mécanismes d'information efficaces;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Michel Turner  
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil approuve le processus de production et d'assignation des horaires tel que présenté dans la fiche de prise de décision no DPD-2011-02-17 ;

**QUE** ce Conseil approuve l'échéancier de production et d'assignation des horaires 2011;

**QUE** ce Conseil approuve la mise en place d'outils de gestion et d'aide à la décision dont, entre autres, la « Feuille jaune » pour les demandes d'analyse de problèmes opérationnels et autres types sur le réseau ;

**QUE** ce Conseil adopte dorénavant à sa séance publique du mois de juin de chaque année l'échéancier de production et d'assignation des horaires.

**Adoptée.-**

## **17.- Adjudication d'un contrat pour l'achat de supports à bras amovibles pour le projet OPUS**

**- RÉSOLUTION 2011-036 -**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis a, en vertu de la résolution # 2010-163, autorisé la direction générale à procéder à un appel d'offres publiques visant la fourniture de 145 supports d'équipement fixe à bras amovible

pour tous les autobus circulant sur le réseau de la STLévis afin d'accueillir les équipements de validation pour l'utilisation de la carte Opus;

**CONSIDÉRANT** que le 19 janvier 2011, le ministre des Transports du Québec a autorisé la Société de transport de Lévis à procéder à l'implantation de son système de vente et perception électronique et partant, confirmé l'admissibilité de notre demande de subvention à hauteur de 75% des coûts prévus dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) ;

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 95 de la loi sur les sociétés de transport en commun, la Direction de l'exploitation a publié dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) sa demande de soumissions publiques (Appel d'offres référence 480201);

**CONSIDÉRANT :** qu'à la clôture des appels d'offres et à l'ouverture de celle(s) reçue(s) le 12 janvier 2011, un seul des trois soumissionnaires s'étant procuré le devis technique a déposé une proposition répondant aux exigences de la Société de transport de Lévis ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité d'évaluation ;

Il est proposé par Monsieur Michel Turner  
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accorde à l'entreprise Rossbro Engineering LTD localisée au 40, Omer de Serres, suite 101, Blainville, Québec, le contrat de fournir 145 supports d'équipement fixe à bras amovible au montant de 64 525.00\$ (taxes en sus), ou pour toutes sommes négociables à la baisse livrables à compter du mois d'avril 2011 ;

**QUE** le paiement sera effectué sur présentation d'une facture finale avec un descriptif complet du travail qui aura été réalisé.

**Adoptée.-**

**18.- Autorisation d'aller en appel d'offres publiques et d'acquérir un système d'horloge numérique synchronisée dans tous les autobus circulant sur le réseau de la STLévis**

**- RÉSOLUTION 2011-037 -**

**CONSIDÉRANT** qu'à compter du 27 juin 2011, la STLévis entend déployer un nouveau réseau de transport structurant sur l'ensemble du territoire lévisien assurant du coup une plus grande équité en matière d'offre de service de transport en commun ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la clientèle que la Société mette en place des outils de gestion contribuant à l'amélioration des services offerts et qu'une attention particulière soit portée à l'adhérence aux horaires;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté  
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à un appel d'offres publiques pour faire l'acquisition d'un système d'horloge numérique synchronisée dans tous les autobus circulant sur le réseau de la STLévis ;

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à déposer une demande d'aide gouvernementale pour la réalisation de cet investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec(SOFIL) pour lequel une subvention à hauteur de 84,5% des coûts pourrait être accordée.

**QUE** ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à l'acquisition desdites horloges si toutes les conditions suivantes sont rencontrées:

- i. les prix obtenus correspondent aux prévisions budgétaires présentées à l'intérieur de la fiche de prise de décision (FPD *DEX-2011-003*)
- ii. le projet est admissible à une aide financière dans le cadre de la SOFIL
- iii. Le ministre des Transports du Québec a autorisé le projet

À défaut, du respect de l'une d'entre elles, la Direction générale devra déposer une nouvelle fiche de prise de décision.

**Adoptée.-**

### **19.- Adjudication d'un contrat pour l'installation des câblages et des équipements fixes à bord des autobus pour le projet Opus**

#### **- RÉSOLUTION 2011-038 -**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis a, en vertu de la résolution # 2010-163, autorisé la direction générale à procéder à un appel d'offres publiques visant le recrutement d'une firme capable de réaliser les travaux d'installation des câblages et équipements fixes à bord des autobus en vue d'accueillir les équipements de perception électronique (OPUS);

**CONSIDÉRANT** que le 19 janvier 2011, le ministre des Transports du Québec a autorisé la Société de transport de Lévis à procéder à l'implantation de son système de vente et perception électronique et partant, confirmé l'admissibilité de notre demande de subvention à hauteur de 84.5% des coûts prévus dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) ;

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 95 de la loi sur les sociétés de transport en commun, la Direction de l'exploitation a publié dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) sa demande

de soumissions publiques (Appel d'offres référence 481505);

**CONSIDÉRANT :** qu'à la clôture des appels d'offres et à l'ouverture de celle(s) reçue(s) le 26 janvier 2011, un seul des trois soumissionnaires s'étant procuré le devis technique a déposé une proposition répondant aux exigences de la Société de transport de Lévis ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité d'évaluation ;

Il est proposé par Madame Janet Jones  
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil accorde à l'entreprise Transtech Innovations Inc localisée au 936, rue Lionel Boulet, Varennes, Québec, le contrat de procéder à l'installation des câbles et équipements fixes dans 120 autobus appelés à circuler sur le réseau de la ST Lévis au montant de \$134 150.00 (taxes en sus) à compter du mois d'avril 2011.

**QUE** le paiement sera effectué sur présentation d'une facture finale avec un descriptif complet du travail qui aura été réalisé.

**Adoptée-**

**20. - Adoption d'une politique de prix de vente de la carte Opus à la clientèle du transport urbain et adapté**

**- RÉSOLUTION 2011 -039-**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 65 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun S-30.1, 5e alinéa, le directeur général prépare les projets de tarifs, de parcours et de normes de services et les présente au conseil d'administration ;

**CONSIDÉRANT** que l'introduction de la carte Opus dans nos processus d'affaires nécessite la fixation de son prix de vente auprès de nos diverses clientèles cibles ;

**CONSIDÉRANT** que ce prix de vente doit inciter les clientèles cibles de la Société à acquérir ce nouveau support « billettique » et partant, limiter les résistances au changement ;

**CONSIDÉRANT** que certaines de nos cartes d'usagers ont une durée de vie de plus d'un an ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'établir dès maintenant une période de promotion pour une durée limitée afin d'inciter nos clientèles cibles à migrer vers ce nouveau support « billettique » ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité directeur du projet Opus

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil fixe les prix de vente suivants de la carte Opus :

**Tarification régulière de tous les clients et partenaires  
OPUS :**

- Coût de la carte sans photo : 6 \$
- Coût de la carte avec photo : 15 \$

**Promotion - Durée limitée : jusqu'au 31 décembre 2011**

- **Carte OPUS sans photo**
  - ✓ Gratuit pour les usagers actuels en échange de leur carte actuelle avec Photo
  - ✓ 3 \$ pour les usagers n'ayant pas leur carte avec Photo
- **CARTE OPUS PERSONNALISÉE AVEC PHOTO**
  - ✓ Gratuit pour les 65 ans et + en échange de leur carte actuelle avec Photo
  - ✓ Gratuit pour les clients du Transport adapté nous envoyant une photo

- ✓ 10 \$ pour tous les autres usagers avec carte *Privilège* (23 ans ou moins et nouveaux usagers de 65 ans et +) et les clients du transport adapté se présentant dans les points de service

Cette politique de prix entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 ou à la date de la mise en vente des cartes Opus dans les différents points de vente et la promotion se terminera le 31 décembre 2011.

**Adoptée-**

**21.- Adoption de la phase un (I) du projet de « Révision du réseau de distribution des produits de la ST Lévis »**

**22.- Félicitations à Monsieur Mario Dumas du service de l'exploitation**

#### **RÉSOLUTION 2011-040-**

**CONSIDÉRANT** que l'Association des transporteurs urbains du Québec (ATUQ) en collaboration avec les Sociétés de transport en commun de Laval, Longueuil, Outaouais, Québec, Saguenay, Sherbrooke, Trois-Rivières et Lévis et en partenariat avec le Service de formation continue de l'Université Laval, ont permis la conception d'un programme de formation adapté aux gestionnaires de premier niveau (GPN) des Sociétés de transport en commun;

**CONSIDÉRANT** que le but du programme était de promouvoir la formation et de développer les compétences en gestion du personnel pour les gestionnaires de premier niveau de huit (8) des neuf (9) Sociétés de transport du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le Service de formation continue de l'Université Laval avait pour mandat de concevoir un programme de cinq (5) modules adaptés aux activités des Sociétés;

**CONSIDÉRANT** la volonté de l'Association des transporteurs urbains du Québec (ATUQ) de décerner une attestation de



participation sous forme de diplôme à chacun des gestionnaires ayant réussi l'ensemble des cinq (5) modules;

**CONSIDÉRANT** que la formation visait les gestionnaires de premier niveau soit le personnel superviseur, contrôleur, inspecteur et contremaître;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Mario Dumas, superviseur-répartiteur au service de l'exploitation de la Société de transport de Lévis occupe cette fonction de gestionnaire depuis mai 2003 ;

**CONSIDÉRANT** que la Société de transport de Lévis est fière de la participation et de la réussite de l'un de ses gestionnaires dans le cadre de ce programme de formation;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté

et adopté à l'unanimité

**QUE** ce Conseil adresse à Monsieur Mario Dumas, superviseur-répartiteur au service de l'exploitation, des Félicitations pleinement méritées pour sa participation et l'obtention d'une attestation de participation sous forme de diplôme pour avoir complété avec succès les cinq (5) modules de formation du Programme de développement pour les gestionnaires de premier niveau en transport urbain.

**Adoptée-**

## **23.- COMPTES PAYABLES**

### **- RÉOLUTION 2011-041-**

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier  
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir : PRIORISATION À FAIRE

Salaire : # 1 à # 5 724 492,00 \$

Bordereaux nos : # 16485 à # 16600 978 217,60 \$

Paiements directs : 4 372,12 \$

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES**

Je, soussigné, **Jean-François Carrier, trésorier** certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2011 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

**Adoptée.-**

#### **24.- Points divers**

**24.1 Autorisation d'acquérir de la Société de transport de Montréal un lot de «Carte à Puce Commune de Transport (CPCT) » rechargeable dans le cadre de l'implantation d'un système de vente et de perception électronique « OPUS »**

#### **- RÉOLUTION 2011-042 -**

**CONSIDÉRANT** l'implantation prévu pour le deuxième semestre de 2011 d'un système de vente et perception électronique « OPUS » à la ST Lévis et la nécessité d'acquérir une quantité de 20 000 supports de titres de transport, à savoir la « carte à puce commune de transport » ;

**CONSIDÉRANT** que la Société de transport de Montréal (STM) est le fournisseur unique, à un prix unitaire fixe établi selon une soumission d'achat en commun, de toutes les Autorités organisatrices de transport

(AOT) de la « Carte à Puce Commune de Transport (CPCT) » ;

**CONSIDÉRANT** que le paragraphe 2<sup>o</sup> du premier alinéa de l'Article 101.1 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun prévoit que les articles de la loi qui obligent normalement d'avoir recours à un appel d'offres publiques ne s'appliquent pas lorsque le contrat est conclu avec « un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), et que ce fournisseur est le seul en mesure de fournir le matériel applicable à la société de transport;

**CONSIDÉRANT** que l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), identifie nommément comme organismes municipaux et donc, organisme public « *une société de transport en commun* » ;

**CONSIDÉRANT** que les coûts relatifs à l'acquisition d'un lot de 20 000 « Carte à Puce Commune de Transport (CPCT) » correspondent à ceux présentés dans notre prévision budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que ce nouveau support « billettique » a une durée de vie utile entre trois (3) et sept (7) ans selon les clientèles et qu'il nous faut prévoir des réserves;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité directeur du projet Opus

Il est proposé par Monsieur Serge Côté  
appuyé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise la direction générale à faire l'acquisition de la Société de transport de Montréal (STM) d'un lot de 20 000 « Carte à Puce Commune de Transport (CPCT) » rechargeable dans le cadre du projet d'implantation d'un système de vente et perception électronique « OPUS ».

**Adoptée.-**

**25. -Période de questions**

**26- Levée de l'assemblée**

**- RÉSOLUTION 2011-043-**

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet  
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le Président, Michel Patry**

---

**Le secrétaire, Mario Sirois**